

REUNION DU 13 AVRIL 2023

Le treize avril deux mille vingt trois, à dix neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Patricia Gady Duquesne, Maire du Tronquay.

Présents : M. Loïc Bihel, M. Alain Dumont, M. Michel Grivel, M. Dominique Leroux, M. Jean-Claude Leboeuf, Mme Louise Lecordier, Mme Agnès De Saint Denis, M. Michel Jourdan, Mme Stella Cogent, Mme Coralie Bellanger,

Absents représentés : M. Jean-Claude Proux (pouvoir à M. Dominique Leroux), Mme Edith Houdan (pouvoir à M. Michel Jourdan), M. Raymond Lafosse (pouvoir à Mme Louise Lecordier), Mme Emilie Simonin (pouvoir à Mme Coralie Bellanger).

Date de convocation et d'affichage : 5 avril 2023

Ordre du jour : Autorisation pour signer les actes administratifs pour la cession à titre gratuit du terrain du groupe scolaire. Autorisation pour signer les actes administratifs pour la location d'un garage. Questions diverses.

OBJET : Autorisation pour signer les actes administratifs pour la cession à titre gratuit du terrain du groupe scolaire

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Présents : 11 – Votants : 11

Délibération affichée du 3 mai 2023 au 3 juillet 2023

Pour 15 (11+ 4 pouvoirs)

Contre 0

Abstention 0

Vu le projet de construction de l'école des Poteries par la communauté de communes sur la commune du Tronquay,

Vu l'acquisition par la commune des terrains cadastrés B288 en date du 14 mai 2018 et B287 en date du 19 septembre 2018,

Vu l'engagement de la commune, à céder à titre gracieux à la communauté de communes le terrain nécessaire à l'implantation d'un groupe scolaire au Tronquay,

Vu l'article L 3112-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'un bornage du terrain est nécessaire pour établir la surface exacte du terrain à céder à la communauté de communes et l'acte authentique de propriété,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré :

- ACCEPTE la cession à titre gratuit d'une partie des parcelles cadastrées B 287 et B 288 pour l'implantation du nouveau groupe scolaire des Poteries,
- DIT que les frais de bornage et d'établissement de l'acte notarié de propriété seront à la charge de la communauté de communes,
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique qui précisera la surface exacte cédée à la communauté de communes.

OBJET : Autorisation pour signer les actes administratifs pour la location d'un garage

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Présents : 11 – Votants : 11

Délibération affichée du 3 mai 2023 au 3 juillet 2023

Pour 15 (11+ 4 pouvoirs)

Contre 0

Abstention 0

Madame le maire explique au conseil municipal que la commune ne disposera plus de son local

technique d'ici quelques semaines, celui-ci ayant été vendu en même temps que l'ancien presbytère. En effet, un accord avec le nouveau propriétaire laissé à la commune la jouissance du local technique jusque début juillet 2023.

Il est donc proposé au conseil municipal la location d'un garage situé sur la commune voisine de Noron-la-Poterie afin de pouvoir y stocker le matériel de la commune.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré :

- ACCEPTE de louer un garage situé à Noron-la-Poterie,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en place de la présente délibération.